

Délais de paiement : ça ne s'arrange pas !

Les délais de paiement se détériorent au Maroc. Alors que l'enquête de paiement Coface de 2015 a montré que 15% des entreprises marocaines ont enregistré un délai supérieur à 90 jours, leur proportion est montée à 33% cette année. La distribution et le BTP sont les plus exposés.

Mauvaise nouvelle. Les délais de paiement s'allongent au Maroc. C'est le reflet d'un ralentissement de l'activité économique, estime Coface dans son «Enquête 2016 sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc», dont les résultats ont été publiés le 20 septembre.

«Alors que l'enquête de paiement Coface de 2015 a montré que 30% des entreprises interrogées ont enregistré un délai compris entre 30 et 60 jours entre la date d'émission de la facture et la date d'encaissement, leur nombre n'excède pas 24% en 2016», souligne l'étude menée auprès de 208 structures. En revanche, la part des entreprises qui observent des délais de paiement supérieurs à 90 jours augmente : 33% cette année contre 15% en 2015. Cela vaut en particulier pour les entreprises dont le client final est le secteur public. Idem pour les délais de paiement compris entre 60 et 90 jours. Selon le spécialiste de l'assurance-crédit, le nombre d'entreprises touchées a bondi pour représenter 27% de l'échantillon, au lieu de 25% l'année dernière. «Il apparaît que les entreprises présentant les délais de paiement les plus longs sont celles qui percevaient le plus une stagnation de l'activité. Ces dernières sont plus nombreuses en 2016 (55%) qu'en 2015 (40,3%)», précise Coface.

En outre, les délais de paiement moyens varient en fonction du secteur d'activité des entreprises. La distribution et le BTP se caractérisent, en particulier, par des délais de paiement excédant 90 jours (plus de 57% pour le négoce et la distribution et 55% pour la construction et le BTP). «Le BTP compte parmi les secteurs dont l'évolution des délais de paiement entre 2015 et 2016 est la plus marquée, ce qui a pour conséquence d'affecter la trésorerie des entreprises de cette branche», indiquent les experts de Coface.

Pour ce qui est du secteur du commerce et de la distribution, il souffre également d'une dégradation des délais de paiement avec une hausse de

Délais de paiement moyen



Source : enquête de délais de paiement Coface 2015 et 2016

plus des 23% des entreprises déclarant plus de 120 jours de délai moyen. En revanche, d'autres secteurs tels que les services aux entreprises et l'agroalimentaire présentent des délais de paiement inférieurs à 90 jours, voire à 60 jours pour l'agroalimentaire/agriculture. «Le secteur des services aux entreprises, troisième plus représenté au sein de l'échantillon, reste parmi les rares à observer une amélioration des délais de paiement. Le nombre d'entreprises affichant des délais de paiement de moins de 30 jours a augmenté de 3,8%, alors que les entreprises sujettes à des délais de paiement supérieurs à 120 jours sont moins nombreuses, en baisse de 5,6%», révèlent les économistes de Coface. «Le secteur pourrait cependant être rattrapé par la morosité qui touche l'économie marocaine en 2016, puisque 56% des entreprises anticipent une stagnation de l'activité», estiment les initiateurs de l'étude.

Par ailleurs, alors que les délais de paiement tendent à s'allonger, le nombre moyen de jours de retard de paiement (lorsque le délai de paiement consenti par le vendeur est dépassé) tend à se resserrer, «ce qui pourrait s'expliquer par l'entrée en pratique de la législation sur les délais de paiement en 2014». L'étude montre que les grandes entreprises ont tendance à accumuler des retards plus longs que les plus petites entités. Celles enregistrant les retards les plus longs opèrent dans la construction et les services aux entreprises. ■

Moncef Ben Hayoun

Les entreprises qui observent des délais de paiement supérieurs à 90 jours sont particulièrement celles dont le client final est le secteur public.